

L'ASSOCIATION DES CHEVAUX MORGAN CANADIENS

HONORAIRES – PURSANG MORGAN

En vigueur le 1^{er} Janvier 2021

Veillez ajouter la TVH (13%) à tous les droits d'inscriptions pour ON
Veillez ajouter la TVH (15%) à tous les droits d'inscriptions pour T-N, N-B, N-É et I-P-É **Veillez**
ajouter la TPS (5%) à tous les droits d'inscriptions pour les autres provinces.

1. ENREGISTREMENT:

Cotisation à vie (individuel seulement)	1100,00\$
Cotisation de 10 ans (expiration le 31 Décembre, 2030)	600,00
Cotisation annuelle	65,00
Cotisation junior (18 ans et moins)	40,00
Cotisation junior de la famille (âgé de moins de 18 ans avec au moins un senior en règle dans la même famille)	15,00
Cotisation annuelle associée (Non-résidents du Canada seulement)	65,00

2. ENREGISTREMENTS: (Plus ADN – voir ci-dessous)	MEMBRES	AUTRES
Dans les 12 mois suivant la date de naissance	55,00	165,00
Âgé de 12 à 24 mois	110,00	330,00
Âgé de plus de 24 mois	200,00	600,00
3. ENREGISTREMENT DE CHEVAUX IMPORTÉS:		
Dans les 12 mois suivant le transfert du certificat étranger	75,00	225,00
Plus de 12 mois suivant le transfert du certificat étranger	150,00	450,00
4. DUPLICATA DE CERTIFICAT		
	50,00	150,00
5. RÉ-ÉMISSION DES PAPIERS D'ENREGISTREMENT		
	45,00	135,00
6. CHANGEMENT DE NOM DE L'ANIMAL		
	300,00	900,00
7. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ (NOTE: LA LOI SUR LA GÉNÉALOGIE DES ANIMAUX STIPULE QUE TOUS TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉS DANS LES SIX (6) MOIS SUIVANT LA DATE DE VENTE.)		
(a) Transfert -Dans les 6 mois suivant la date de vente	55,00	165,00
-Après 6 mois de la date de vente	110,00	330,00
(b) Transfert dans la même famille		
-S'il se fait dans la famille immédiate* et est demandé dans les 6 mois suivant la date de vente ou de cadeau (Pour les besoins des transferts de propriété, la famille immédiate signifie seulement, en se basant sur un transfert effectué en votre nom: mère, père, épouse, époux, fille, fils, belle-fille, beau-fils)	25,00	n/a
8. ENREGISTREMENT D'UN PRÉFIXE:		
Faire la demande par écrit et joindre le paiement	85,00	255,00
Transfert d'un préfixe enregistré	40,00	120,00
9. ENREGISTREMENT D'UNE LOCATION		
	55,00	165,00
10. ANALYSE DE SANG		
Avis: - Téléphoner à l'Université de Kentucky au (859) 257-1165		
11. ÉPREUVE ADN		
Un nouvel enregistrement (les parents doivent avoir ADN)	95,00	285,00
Enregistré après juin 1996 (d'échantillons congelés)	65,00	195,00
Chevaux déjà enregistrés et que les parents ont maintenant un ADN	65,00	195,00
12. DEMANDES REJETÉES		
	15,00	45,00
13. RAPPORTS D'ÉTALON -Soumis avant le 31 janvier de l'année suivant les saillies		
-Soumis après le 31 janvier de l'année suivant les saillies	Aucun frais	Aucun frais
	85,00	255,00
14. LISTE DE PROGÉNITURE		
	15,00	45,00

TOUTES LES REMISES DOIVENT ÊTRE À L'ORDRE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX.

PAIEMENT PAR VISA OU MASTERCARD ACCEPTÉ SI ACCOMPAGNÉ DU FORMULAIRE APPROPRIÉ, DISPONIBLE SUR DEMANDE.

Adressez toute correspondance à:

Société Canadienne d'Enregistrement des Animaux,
2417 Holly Lane, Ottawa, Ontario K1V 0M7

Téléphone 1-877-731-7110 ou 613-731-7110 Télécopieur: 613-731-0704 Courriel: clrc@clrc.ca Internet: www.clrc.ca

L'ASSOCIATION DES CHEVAUX MORGAN CANADIENS

HONORAIRES POUR DEMI-SANG MORGAN

En vigueur le 1^{er} Janvier 2021

Veillez ajouter la TVH (13%) à tous les droits d'inscriptions pour ON
Veillez ajouter la TVH (15%) à tous les droits d'inscriptions pour T-N, N-B, N-É et I-P-É **Veillez**
ajouter la TPS (5%) à tous les droits d'inscriptions pour les autres provinces.

1. ENREGISTREMENT:

Cotisation à vie (individuel seulement)	1100,00\$
Cotisation de 10 ans (expiration le 31 Décembre, 2030)	600,00
Cotisation annuelle	65,00
Cotisation junior (18 ans et moins)	40,00
Cotisation junior de la famille (âgé de moins de 18 ans avec au moins un senior en règle dans la même famille)	15,00
Cotisation annuelle associée (Non-résidents du Canada seulement)	65,00

2. ENREGISTREMENTS: (Plus ADN – voir ci-dessous)	MEMBRES	AUTRES
Dans les 12 mois suivant la date de naissance	55,00	165,00
Âgé de plus de 12 mois	110,00	330,00
3. ENREGISTREMENT DE CHEVAUX IMPORTÉS:		
Dans les 12 mois suivant le transfert du certificat étranger	75,00	225,00
Plus de 12 mois suivant le transfert du certificat étranger	150,00	450,00
4. DUPLICATA DE CERTIFICAT		
	50,00	150,00
5. RÉ-ÉMISSION DES PAPIERS D'ENREGISTREMENT		
	45,00	135,00
6. CHANGEMENT DE NOM DE L'ANIMAL		
	300,00	900,00
7. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ (NOTE: LA LOI SUR LA GÉNÉALOGIE DES ANIMAUX STIPULE QUE TOUS TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉS DANS LES SIX (6) MOIS SUIVANT LA DATE DE VENTE.)		
(a) Transfert -Dans les 6 mois suivant la date de vente	55,00	165,00
-Après 6 mois de la date de vente	110,00	330,00
(b) Transfert dans la même famille		
-S'il se fait dans la famille immédiate* et est demandé dans les 6 mois suivant la date de vente ou de cadeau (Pour les besoins des transferts de propriété, la famille immédiate signifie seulement, en se basant sur un transfert effectué en votre nom: mère, père, épouse, époux, fille, fils, belle-fille, beau-fils)	25,00	n/a
8. ENREGISTREMENT D'UNE LOCATION		
	55,00	165,00
9. DEMANDES REJETÉES		
	15,00	45,00

TOUTES LES REMISES DOIVENT ÊTRE À L'ORDRE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX.

PAIEMENT PAR VISA OU MASTERCARD ACCEPTÉ SI ACCOMPAGNÉ DU FORMULAIRE APPROPRIÉ, DISPONIBLE SUR DEMANDE.

Adressez toute correspondance à:

Société Canadienne d'Enregistrement des Animaux,
2417 Holly Lane, Ottawa, Ontario K1V 0M7

Téléphone 1-877-731-7110 ou 613-731-7110 Télécopieur: 613-731-0704 Courriel: clrc@clrc.ca Internet: www.clrc.ca